



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- Mme ARNOULT-FRANKE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme BOITON Jocelyne,
- Mme SGUARIO Laura ayant donné pouvoir à Mme TEYSSEYRE Dominique,
- Mme HEBERT Gwénaëlle absente.

Monsieur DURAND Stéphane est désigné secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation du Conseil Municipal du 5 mars 2021

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.
Le Conseil municipal du 5 mars 2021 a besoin d'être approuvé.

Le précédent procès-verbal du 05 mars 2021, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.

II) Compte-Rendu des décisions du Maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

20/03/2021	Décision n°5	n° DIA	DIA 03-2021	Renoncement Préemption
		Objet	Vente Cts CHEDE/ ELLUL	
		Adresse	43 Route de la Ruchère	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions.

III) Vote des taux des taxes locales

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir pour l'année 2021, les taux d'imposition « taxe foncière » et « taxe foncière non bâti » de 2020.

Contrairement aux années précédentes, le taux d'imposition de la taxe d'habitation n'est plus voté.

Cette année, une réforme vient bouleverser la présentation de l'Etat 1259 que nous recevons tous les ans par la Préfecture avec les bases à prendre en compte.

Suite aux annonces du Gouvernement, en raison de la réforme de la taxe d'habitation, seules les bases de foncier bâti et non bâti apparaissent sur l'état.

Le taux de foncier bâti indiqué est le taux agrégé du taux communal et du taux départemental qui devient le nouveau taux de foncier bâti qu'il appartient de voter.

L'écart de ressources pour les communes entre la taxe d'habitation et la part départementale de taxe sur le foncier bâti donne lieu au calcul d'un coefficient correcteur (ressources avant réforme/ressources après réforme). Ce coefficient s'applique sur le produit fiscal de l'année, pour garantir le même niveau de ressources qu'en 2020 (coefficient calculé de 0.850884).

Les taux proposés pour 2021 sont :

Taxe foncière « bâti »	28.54 % (dont 12.17 % taux communal et 16.37 % taux départemental)
Taxe foncière « non bâti »	50.30 %

Ce qui représente un produit attendu de 312 712 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces taux pour 2021.

IV) Approbation du budget primitif 2021

Madame le Maire présente chapitre par chapitre le budget primitif 2021 au Conseil Municipal et répond aux questions posées.

Le budget primitif 2021 s'équilibre en section fonctionnement à 810 465.50 € et en section d'investissement à 385 607.13 €.

TABLEAU RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

SECTION FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011	Charges à caractère général	230 114.70 €	
Chapitre 012	Charges de personnel	305 054.00 €	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	49 395.00 €	
Chapitre 66	Charges financières	6 700.00 €	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200.00 €	
Chapitre 014	Atténuation de produits	14 128.00 €	
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 873.80 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	194 000.00 €	
Chapitre 70	Produits des services		35 184.38 €
Chapitre 73	Impôts et taxes		357 723.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations		63 923.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		7 114.50 €
Chapitre 013	Atténuation de charges		22 000.00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		324 520.62 €
	TOTAUX	810 465.50 €	810 465.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	20 500.00 €	
Chapitre 204	Subvention d'équipement versée	78 500.00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	216 000.00 €	
Chapitre 001	Solde d'exécution d'invest. reporté	70 607.13 €	
Chapitre 10	Dotations fonds divers réserves		19 000.00 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		114 329.83 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement		58 277.30 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement		194 000.00 €
	TOTAUX	385 607.13 €	385 607.13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif 2021.

V) Point sur la DETR 2021

Suite à l'envoi du dossier afin de solliciter la DETR 2021 sur le projet de création et aménagement des équipements funéraires du cimetière, la Préfecture a émis une observation sur le montant total prévu dans le devis des Pompes funèbres de la Brie.

Le devis comporte de la Main d'œuvre (mise à disposition du personnel) pour un montant de 700.00 € H.T.

Or, La Préfecture nous informe qu'ils ne peuvent pas prendre cet élément en compte, ce qui nous a obligé à corriger le montant sollicité à 4002.08 € au lieu de 4 352.08 € (sur un montant H.T. représenté à 8 004.17 € au lieu de 8 704.17 €).

Le conseil municipal prend acte.

VI) Fusion de la Commission finances/travaux et Développement durable/urbanisme

Dans un souci de praticité, la commission communale finances/travaux et la commission communale Développement Durable/Urbanisme sont regroupées.

Le Conseil Municipal prend acte.

VII) Désignation d'un élu référent Forêt - bois

Le courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières du 10 mars 2021 nous demande la désignation d'un élu référent forêt-bois,

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires franciliens. La Fédération Nationale des Communes Forestières porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois pour chaque collectivité avec le soutien financier de la Région Ile-de-France.

La Fédération Nationale des Communes Forestière accompagne les élus depuis plus de 80 ans pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

Le Conseil Municipal de Vayres-sur-Essonne, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a élu comme délégué : M. MAILLARD Patrick.

VIII) Désignation du Correspondant Défense

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de leur commune.

Le Conseil Municipal de Vayres-sur-Essonne, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a élu comme délégué : M. MAILLARD Patrick.

IX) Questions diverses

- **Arbres aux étangs :**

sont particulièrement impactés étant malades de surcroit. Une des causes majeures est la présence de lierre qui ajoute du poids en hauteur, les fragilisant lors des tempêtes. Le lierre participe cependant à la biodiversité du milieu offrant un refuge ou une alimentation de choix aux insectes, oiseaux et abeilles en hiver.

Il a donc été décidé de ne supprimer ce lierre en coupant les branches autour des arbres que sur les arbres les plus dangereux le long des chemins piétonniers et en bord de route, ceci afin d'éviter tout accident dans cette zone désormais ouverte au public et très fréquentée.

Par ailleurs, la commune sollicite le PNR et les ENS pour étudier comment renouveler la population de frênes malades et que nous devons malheureusement éliminer, par des espèces locales plus robustes.

De nombreux arbres sont tombés depuis quelques mois et de nombreux autres menacent de le faire. Les frênes

- **CCVE – enquête publique :**

Le diagnostic de la lecture publique lancé par la CCVE prévoit une enquête auprès des habitants du 08 avril au 08 mai 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, cette enquête sera principalement réalisée en ligne. Elle est accessible sur le site de la CCVE (www.valessonne.fr) et nous allons relayer l'information sur notre site internet ainsi que dans panneau pocket et le panneau numérique communal.

L'objectif de cette enquête est de recueillir un grand nombre de données sur les usages et les centres d'intérêt des différentes typologies de publics (usagers/non usagers parmi les répondants) en matière de lecture.



- **CCVE/ collecte des déchets :**

Une réunion s'est tenue en mairie le 09 avril 2021, avec des représentants de la SEMAER pour trouver des solutions aux « points noirs sécuritaires » listés concernant la collecte des déchets, notamment les zones de retournement encombrées qui obligent les camions à remonter certaines rues en marche arrière. Des pistes d'amélioration ont été trouvées sur l'ensemble des spots qui simplifieront les manœuvres sans contrainte supplémentaire pour les usagers, notamment la matérialisation de places de stationnement et de l'aire de retournement. Une information spécifique aux riverains concernés sera prochainement réalisée.

Il est également à l'étude dans le prochain marché de collecte l'utilisation de mini bennes pour les rues étroites comme celle du Sourdret par exemple.

D'autre part, dans le cahier des charges du futur marché de collecte des déchets, la CCVE propose des services à la carte par commune sur le ramassage des déchets verts. Soit suppression totale, soit remplacement des sacs existants par des containers (c'est une obligation liée à la CRAMIF qui considère que la non-conteneurisation est une source de maladie professionnelle).

Ce changement soulève de nombreuses questions, notamment sur la facturation des usagers. Madame le Maire va prendre attache auprès de la CCVE pour obtenir plus de précisions sur les points soulevés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

